

ZAC Planoise - Acquisition de terrains pour la construction de la patinoire

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Les travaux de construction de la nouvelle patinoire de Planoise ont été engagés. La Société d'Équipement du Département du Doubs, aménageur de la ZAC de Planoise, conformément au traité de concession, est propriétaire de l'assiette des terrains de ce futur complexe, cadastrés section EM n° 332 - 342 - 347 - 348 - 361 - 363 - 364 - 366 - 369 - 372 - 375 - 379 - 381 - 387 - 393 - 112 - 114 - 116 - 118 pour une surface totale de 2 ha 11 a 89.

Conformément au bilan de la patinoire approuvé par le Conseil Municipal, la SEDD cède gratuitement à la Ville l'ensemble des terrains touchés par le projet.

Les frais d'acte seront à la charge de la SEDD.

Conformément à la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser :

- l'acquisition gratuite par la Ville à la SEDD des terrains définis ci-dessus en vue de réaliser le projet de cet équipement sportif

- la signature de l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.